

Verdun, Forêt d'exception, mais pas trop ?

Tout le monde a en tête ces images du champ de bataille dévasté au lendemain du premier conflit mondial, où l'on ne voit plus que les trous d'obus et la boue. Tout au plus ne subsistent par-ci par là que quelques troncs calcinés et déchiquetés.

Tout le monde également, a entendu parler du Bois des Caures, ce lieu emblématique où débuta, le 21 février 1916, par un véritable "orage d'acier", la bataille de Verdun.

Ce que l'on sait moins en revanche, c'est que dans ce secteur, déjà boisé bien avant la guerre, une petite zone a partiellement échappé au pilonnage intensif. Bien sûr, il y a eu quelques dégâts, qui ont sérieusement endommagé les peuplements forestiers et détruit pas mal d'arbres. Mais un nombre non négligeable d'entre eux, malgré leurs blessures et leurs mutilations, ont survécu, ont cicatrisé, ont reconstitué tant bien que mal leur couronne.

Ces "gueules cassées" de la forêt sont pour la plupart encore présentes aujourd'hui (notre photo). Ils sont les derniers témoins du conflit. Ce sont des hêtres, surtout, aux dimensions impressionnantes (plus d'un mètre de diamètre !), avec un tronc couvert de cicatrices et une silhouette aux allures tourmentées.

Mais ce secteur de forêt a aussi joué un rôle important pour la faune sauvage au moment du conflit. Les bombardement étant là beaucoup moins importants qu'ailleurs, un certains nombre d'animaux ont pu s'y réfugier et y survivre. Cette petite zone, au milieu de ce déluge d'obus, c'est en quelque sorte l'arche de Noé du champ de bataille.

Les naturalistes ont, depuis quelques années déjà, identifié ce secteur comme l'un des plus remarquables au sein d'un massif forestier de près de 10 000 hectares très artificialisé, issu en grande partie de plantations sur des terrains bouleversés.

Des études complémentaires sont programmées pour les années à venir, pour déterminer quelles espèces de chauves souris, d'oiseaux, d'insectes sont présentes dans ce secteur. En particulier les espèces qui utilisent, pour s'y nourrir et surtout s'y reproduire, les cavités, les fentes, les parties de bois mort que l'on trouve surtout dans les vieux et gros bois mutilés par les bombardements. D'ores et déjà, des espèces que l'on ne trouve que très rarement ailleurs en lorraine ont été mises en évidence.

Ces inventaires doivent permettre ensuite de délimiter des zones à enjeux forts où il faudra mener une gestion particulière pour préserver toute cette richesse.

Pour que ces inventaires puissent être réalisés dans de bonnes conditions, il faut éviter tout dérangement ou modification du paysage intraforestier tant que les études ne sont pas terminées. C'est l'affaire de deux ou trois ans. Ensuite, moyennant quelques précautions, les exploitations pourront reprendre "normalement".

Les experts naturalistes, appuyés par des élus et associations, demandent donc un moratoire de 2 ou 3 ans sur les exploitations de ce secteur. Cette demande forte ne remet pas en cause la

gestion de cette partie de la forêt de Verdun. Pourtant, l'Office national des Forêts s'y oppose, ne voulant pas remettre en question les coupes programmées au document d'aménagement, (même si l'on doit lui reconnaître de réels efforts en matière de conservation des arbres remarquables). Alors que la forêt de Verdun bénéficie de nombreuses protections en raison de la richesse de sa faune et de sa flore (protections qui pour la plupart ont été demandées par l'ONF lui-même !) Le classement en Natura 2000 de l'ensemble de la forêt de Verdun avait en effet été demandé par l'ONF en 2005...

La forêt de Verdun est même candidate au label "Forêt d'exception", créé par l'ONF pour l'ONF. Par ce label, l'ONF s'engage pourtant à "préserver par une gestion exemplaire le patrimoine naturel de la forêt de Verdun (...) au moyen de projets **partagés par les acteurs locaux** dans une démarche **concertée**".

Il est donc difficile de comprendre, malgré une volonté affichée de large concertation, d'excellence et d'exemplarité, que l'ONF refuse d'accéder à cette simple demande de moratoire. Et le 28 mai prochain, les coupes seront mises en vente. Lors de l'exploitation, on commencera par ouvrir, tous les 24 mètres, des chemins de 4 mètres de largeur...

Forêt d'exception, mais pas trop ?

Meuse Nature Environnement et le Collectif SOS Forêts appellent l'ONF à surseoir à la vente et appellent les acheteurs à la compréhension de leur démarche en faveur de la protection de ce secteur remarquable.

Pour Meuse Nature Environnement,

François Simonet, Président

Bernard Stoufflet, Membre du Comité de Pilotage Labellisation forêt de Verdun

Pour le Collectif SOS Forêts,

L'association coordinatrice, Mirabel-Lorraine Nature Environnement,

Pascale Combettes, Présidente